Dossier N°823-03

|  |
| --- |
| **AVIS D’APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)** |
| **PROCEDURE ADAPTEE**  (Articles R2123-11° + 4 +5 et R2131-12 du Code de la Commande Publique) |
|  |
| **Journal d’annonces légales (JAL)** |
| * + - **Les Affiches de Grenoble : collectivites@affiches.fr** |

# Acheteur

|  |  |
| --- | --- |
| *Nom :* | COMMUNE DE ENTRAIGUES |
| *Adresse :* | Mairie - 1 place de la Mairie 38740 ENTRAIGUES |
| *Tél :* | 04.76.30.20.18 |
| *E-mail :* | mairie.entraigues38@orange.fr |

L’acheteur intervient en tant que Pouvoir Adjudicateur

# Procédure de passation

Procédure adaptée (Articles R2123-11° + 4 +5 et R2131-12 du Code de la Commande Publique)

# Objet du marché

MISE EN PLACE D'UN TRAITEMENT DE L'ARSENIC DANS L'EAU POTABLE SUR LES HAMEAUX DU GRAGNOLET ET DU VILLARD

# Calendrier d'exécution

Démarrage prévisionnel : automne 2025

Durée prévisionnelle : 3 mois hors phase préparatoire de 1 mois

# Allotissement

Néant (Voir règlement de la consultation)

# Caractéristiques principales

Mise en place d’un système de traitement de l’arsenic naturel présent dans l’eau potable / Déplacement de l’UV / Travaux de conduites à l’intérieur du local UV

# Variantes

Les variantes sont interdites.

# Obtention du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est délivré gratuitement par voie électronique en le téléchargeant sur le profil acheteur du maître d'ouvrage à l'adresse <https://www.marches-securises.fr>

# Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Voir Réglement de la consultation.

# Date limite de réception des offres

Le 8 août 2025 à 12h00 dernier délai

# Modalités de dépôt des offres

Les offres dématérialisées sont déposées sur le profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Les modalités de dépôt sont précisées dans le règlement de consultation.

# Délai de validité des offres

120 jours (cent vingt jours)

# Critères de jugement des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

* + 1. Valeur technique de l'offre - coef : 60 %
    2. Prix - coef : 40 %

Les modalités de notation de chacun des critères sont fixées au règlement de consultation

# Modalités d'obtention des renseignements d'ordre administratif et/ou techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires les opérateurs peuvent déposer une demande sur le profil acheteur de la collectivité.

Une réponse leur sera transmise sous forme dématérialisée dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation.

# Date d’envoi de l’avis à la publication

08/07/2025